



10 décembre 2009

COMMUNIQUÉ

Publication du rapport annuel 2008-2009 du CCSF

Emmanuel Constans, président du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), a rendu public le rapport annuel 2008-2009 du CCSF qui porte sur la fin de l'année 2008 et le premier semestre 2009.

Ce quatrième rapport témoigne de l'activité soutenue du CCSF en ce qui concerne l'amélioration des relations entre les professionnels du secteur financier (banques et assurances) et leurs clients.

L'année 2009 aura ainsi vu aboutir, y compris souvent au plan législatif, des dossiers qui ont longtemps occupé le Comité : le récapitulatif annuel des frais bancaires envoyé à chaque client pour la première fois en janvier 2009, l'engagement des banques, pour accompagner l'élargissement de la distribution du livret A, de renforcer l'effectivité du droit au compte, le plafonnement législatif des frais bancaires liés aux incidents de paiement, l'extension du champ légal de compétence des médiateurs bancaires au crédit et à l'épargne et l'entrée en vigueur, depuis le 1^{er} novembre 2009, de l'accord conclu au CCSF pour permettre aux clients qui le souhaitent de changer de banque plus facilement en toute sécurité.

Pour favoriser le développement d'un crédit responsable et la prévention du surendettement, le Comité a fait réaliser, à la demande du ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, un rapport sur le crédit renouvelable (rapport Athling) dont le diagnostic et les propositions ont servi de base au projet de loi portant réforme du crédit à la consommation. Le CCSF a également participé à la réforme en cours pour renforcer l'efficacité du FICP¹ en matière de prévention du surendettement.

La réforme de l'assurance emprunteur, qui concerne à la fois les banquiers et les assureurs, constitue un enjeu essentiel pour une meilleure information des consommateurs et une concurrence accrue. C'est ainsi que le Comité a soutenu activement le projet de fiche d'information standardisée et veille à sa diffusion systématique.

Le CCSF a dressé un bilan positif de l'application de la loi Evin (article 4) sur l'assurance complémentaire santé de groupe et a trouvé en son sein un large consensus pour proposer les mesures nécessaires à la pérennisation de ce dispositif.

Le Comité a continué à suivre attentivement l'évolution des marchés de l'assurance automobile et de l'assurance multirisques habitation. Il a également engagé une concertation sur l'assurance et le développement durable. Par ailleurs, il a approfondi sa réflexion et ses échanges sur l'éducation financière et réalisé un dépliant d'information sur les règles de transposition en France de la directive européenne sur les services de paiement.

Enfin, à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, le CCSF a organisé un colloque et défini des orientations sur les moyens d'améliorer l'association des consommateurs, des professionnels, des entreprises et des administrations au processus d'élaboration des règles au niveau européen dans le secteur financier.

¹ Fichier national des Incidents de remboursement des crédits aux particuliers